

LA GAZETTE DU MOBILE

n°18

LES DATES À RETENIR

Réunion de rentrée:
mardi 2 septembre

Reprise des temps
d'animation:
Jeudi 4 septembre

Prochaine formation:
recyclage SST MIRSST:
lundi 6 octobre
à confirmer car
nouvelles
réglementation sur la
formation



SOIRÉE À THÈME **MARDI 14 OCTOBRE** :
"LES RÉFLEXES ARCHAÏQUES BASE DU
DÉVELOPPEMENT MOTEUR DE L'ENFANT?

LE FORUM DES ASSISTANTES MATERNELLES: **SAMEDI 15 NOVEMBRE** SUR LALE THÈME DE CETTE ANNÉE EST
« LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ».

RÉUNION COLLECTIVE À DESTINATION DES FAMILLES À LAQUELLE
VOUS ÊTES CONVIÉES POUR Y PRÉSENTER VOTRE MÉTIER
SAMEDI MATIN 6 DÉCEMBRE

AU SUJET DE MONENFANT.FR



LES ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)S DOIVENT LORS DE LA PREMIÈRE
INSCRIPTION INTÉGRER LEUR ATTESTATION D'AGRÉMENT AINSI QUE
L'ATTESTATION DE FORMATION.

SANS L'ATTESTATION DE FORMATION LE DOSSIER N'EST PAS VALIDÉ
ET VA RESTER « EN ATTENTE DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS ».

CONCERNANT CELLES (CEUX) DONT L'AGRÉMENT A FAIT L'OBJET
D'UN RENOUVELLEMENT QUI S'INSCRIVENT POUR LA PREMIÈRE FOIS
MAIS N'ONT PLUS L'ATTESTATION DE FORMATION, IL LEUR SUFFIT
D'INTÉGRER L'ATTESTATION D'AGRÉMENT PRÉCÉDENTE.

L'ATTESTATION D'AGRÉMENT ANTÉRIEURE APporte LA PREUVE
AUPRÈS DU MODÉRATEUR CNAF QUE C'EST UN RENOUVELLEMENT
DONC L'ATTESTATION DE FORMATION NE SERA PAS RÉCLAMÉE.

CONTACT:

DJOUHAR BEY 331 <DJOUHAR.BEY@CAF33.CAF.FR>

VOTRE PAGE

Partager vos connaissances avec les familles :

Mylène propose aux familles des documents qu'elle a pu recueillir en formation ou en soirée thématique.

Par exemple lors de la soirée sur « donner des limites tout en étant bienveillant »

(ensemble des documents disponibles au relais,
possibilité de les recevoir par mail)



CHEZ SYNDIA SUR UNE BASE DE PAPIER MÂCHE



ACTIVITÉS SUR LE THÈME DE PÂQUES



CHEZ STÉPHANIE:
"ALORS LA RÉCOLTE A ÉTÉ BONNE?"



LA RANDO

en musique!

**DEUX DATES, DEUX SUPER MOMENTS AVEC NOS DEUX
INTERVENANTES VIRGINIE LE 15 ET HÉLÈNE LE 22 MAI**



**VOUS ÉTIEZ 35 ASSISTANTES MATERNELLES ET
106 ENFANTS À AVOIR PARTAGÉ
CES MATINÉES ENCHANTÉES**



À partir de juin 2025, le site pajemploi.urssaf.fr intégrera le site urssaf.fr.
Les utilisateurs Pajemploi accéderont désormais à toutes les informations ainsi qu'à leur espace en ligne Pajemploi depuis une seule adresse : urssaf.fr.

Qu'est-ce qui change concrètement ?

- Une nouvelle adresse pour accéder aux informations Pajemploi : urssaf.fr devient le seul site pour accéder aux informations et à l'espace en ligne Pajemploi
- Un espace en ligne rénové : design repensé, navigation plus ergonomique, accompagnement pas-à-pas
- Une connexion sécurisée : le compte Pajemploi est protégé par code de sécurité reçu directement sur la boîte mail à la connexion, pour plus de sécurité (déploiement progressif à partir du mois de juin).

Les services sont inchangés et les utilisateurs n'ont aucune démarche à réaliser : les comptes Pajemploi sont automatiquement transférés sur urssaf.fr.

L'ENFANCE EN DANGER



Il vous est peut-être déjà arrivé d'être inquiète quant à la situation familiale dans laquelle l'enfant évolue (maltraitance, physique, psychique, carrence, violences intrafamiliales...) ; autant de questions que l'on se pose.

Le site du Département propose une bonne base d'outils et de contacts.

Aller sur gironde.fr, puis dans le menu "enfance et famille" puis "protection de l'enfance". On y apprend entre autres, la distinction entre information préoccupante (ip) et signalement.

UN NOUVEAU CMG

Les 3 volets de la réforme du CMG



La réforme ne concerne que le CMG « emploi direct », le CMG « structure » n'est pas concerné

- ❖ Modification du mode de calcul actuel du CMG « rémunération »



Septembre 2025

- ❖ Création de deux nouveaux droits, afin d'adapter la prestation à différentes configurations familiales :

- L'extension du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales ;
- L'ouverture du droit au CMG aux deux parents en cas de résidence alternée ;



Septembre 2025



Décembre 2025

Objectifs du nouveau mode de calcul

Objectifs de la réforme :

- Mieux accompagner financièrement les parents ayant des besoins d'accueil importants ou des revenus modestes ;
- Rapprocher les restes à charge entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, afin de limiter les effets d'évitement lié au coût de l'accueil individuel ;

Pour mettre en place ces objectifs, le nouveau mode de calcul prend en compte les paramètres suivants :

- La rémunération du salarié ;
- Le nombre d'heures d'accueil au cours du mois ;
- Les ressources du foyer, dans la limite d'un plafond et d'un plancher ;
- Le nombre d'enfants à charge, via l'application d'un taux d'effort horaire ;

Le calcul du reste à charge pour les familles se fait à partir de votre salaire mensualisé auquel se rajoute tous les mois le montant des indemnités d'entretien, éventuellement des repas. Une moyenne est calculée à partir du nombre d'heures mensualisées. Ensuite pajemploi compare ce taux horaire avec le taux de référence de 4,85€. Le montant sera multiplié par un taux d'effort variant en fonction du nombre d'enfant à charge et des revenus N-2 de la famille. Heureusement , Le calcul est effectué automatiquement par pajemploi sur le simulateur.

<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/reforme-du-cmg-une-aide-plus-adaptee-pour-les-familles>

Le simulateur est celui de l'urssaf sur caf.fr. Car c'est la CAF qui monte le dossier et valide l'ouverture du droit mais c'est URSSAF qui calcule le droit et le verse.

Le simulateur URSSAF est aussi mis à jour sur monenfant.fr

<https://www.monenfant.fr/simulation-des-aides-pour-l'accueil-de-votre-enfant>

LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL: PUBLICATION: 2 JUILLET 2025



LIEN POUR Y ACCÉDER

https://solidarites.gouv.fr/tout-savoir-sur-le-referentiel-national-de-la-qualite-daccueil-du-jeune-enfant?fbclid=PAZXh0bgNhZWOCMTEAAaeAuqt7T2uFLTfVxbOxpFKWW5gMe3uwh1GkPShjJT_P9buDwjIv5Sqh3gipKw_aem_T5tRh_1e1c_OfTPftjGOzg

**DE BEAUX SUJETS D'ÉCHANGE EN PERSPECTIVES,
BONNE LECTURE!**

VOUS ALLEZ ACUEILLIR DES NOURRISSONS!

EST-CE QUE LE BÉBÉ EST-IL NOURRI :

- AVEC UNE PRÉPARATION POUR NOURRISSON (LAIT ARTIFICIEL) OU
- AVEC LE LAIT MATERNEL?



Vous avez souvent partagé vos questions sur l'allaitement maternel. Par exemple Vous avez remarqué qu'il est important que le bébé ait déjà pris le biberon de lait maternel chez lui, par papa ou quelqu'un d'autre. Il est tout à fait capable de faire la distinction entre son chez lui et chez vous. Cependant Cet accueil nécessitera probablement un peu plus d'accordage pour un enfant nourri au lait artificiel.

Le Lactarium peut répondre à vos interrogations ou à celles du parent:

Lactarium de l'hôpital des enfants

Place Amélie Raba-Léon à BORDEAUX

lactarium-bordeaux@chu-bordeaux.fr

Des rdv sont possibles: 05 56 79 59 14

Les accompagnements à l'allaitement maternel peuvent se faire aussi par les professionnels de la PMI.

La conservation du lait maternel



Lait humain	Conditions de conservation, température	AFSSA 2005
Lait frais fraîchement exprimé	A température ambiante 19°- 25°	4h
	Glacière rigide avec accumulateurs de froid, sauf si donné dans les 4h	Pour transport
	Au réfrigérateur	48h
	Repas commencé: lait réchauffé lait non réchauffé	30 min 1h
Lait congelé	Au congélateur -18° à -20°	4 mois
	Décongelé au réfrigérateur	24h, ne pas recongeler
	Décongelé puis porter à température ambiante	1h

Art.L.224-2 code du travail

« pendant 1 année à compter du jour de la naissance, les mères allaitant leurs enfants disposent à cet effet d'une heure par jour durant les heures de travail »

1h/jour répartie en 2x 30 min matin et après- midi
ou 1x 1h entre 12h et 14h

Art. L 224-3 code du travail

La mère a le choix entre: tirer son lait ·allaiter son enfant. (peut s'absenter) Pauses qui ne sont pas considérées comme du travail effectif donc non rémunérées sauf dans certaines conventions collectives.

LES MOMENTS FESTIFS À VENIR



**la fête des familles organisée par la cdc en partenariat
avec les acteurs du territoire:**

**La Ribambule, LE RELAIS PETITE ENFANCE ,Le josem, la ludothèque, la caf,
Musique en créonnais, l'esat, le moulin agité, le semoctom, la cabane à
projets, Léo Lagrange**

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

**Vous êtes conviées à collaborer avec nous si vous le
souhaitez ,sur un espace moteur, livres,
Merci de nous en informer le plus rapidement possible**

INITIATION UKULELÉ

AVEC HÉLÈNE VILLOT

UN MARDI SUR DEUX HORS VACANCES SCOLAIRE

2 GROUPES : DÉBUTANTS ET CONFIRMÉS

DE 19H À 20H ET 20H À 21H

DANS LES LOCAUX DU RELAIS

9 EUROS DE L'HEURE



DÈS SEPTEMBRE 2025

**INSCRIPTION DÈS MAINTENANT PAR RETOUR DE MAIL
AU RELAIS .**



La Chorale continue avec Virginie

- **Le Jeudi soir**
- **De 19h à 20h30**
- **à Sadirac salle de l'âge d'or**



ouvert à tous

**VOICI UN OUTIL POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES ,
SUR DES SUJETS SANTÉ ENVIRONNEMENT.**

INSCRIVEZ-VOUS !!!

Petits pas verts 

Des outils en santé environnementale pour les assistantes maternelles



L'ARTICLE DU MOIS

UN DÉCRYPTAGE RAPIDE D'UN SUJET CLÉ EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, POUR MIEUX COMPRENDRE ET AGIR AU QUOTIDIEN.



NEWSLETTER MENSUELLE

POUR VOUS INSCRIRE 

LE PODCAST

À ÉCOUTER TOUT EN POURSUIVANT VOS ACTIVITÉS, IL VOUS GUIDE À TRAVERS DES CONSEILS PRATIQUES POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN.



Un podcast pour les AssMat®

LE PORTRAIT DU MOIS

CHAQUE MOIS, DÉCOUVREZ LE PARCOURS INSPIRANT D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE, SON EXPÉRIENCE, SES ASTUCES ET SA VISION DU MÉTIER.



L'ACTIVITÉ DU MOIS

UNE IDÉE DE RECETTE OU D'ACTIVITÉ LUDIQUE ET Saine À FAIRE AVEC LES ENFANTS, POUR DES MOMENTS DE PARTAGE SIMPLES ET AMUSANTS.



POUR DONNER VOTRE AVIS 

DES ACTEURS ENGAGÉS

DÉCOUVREZ LE PARCOURS D'UN ACTEUR ENGAGÉ EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AUPRÈS DES ASSISTANTES MATERNELLES ET SES ACTIONS.



MUTUALITÉ FRANÇAISE 



SOUVENIRS, SOUVENIRS

FÊTE DU RELAIS JEUDI 26 JUIN SALLE CABRALÈS



BONNES
VACANCES!